

# Fiche de candidature

## Expérimentation référent de parcours

### 1) Collectivité territoriale candidate à l'expérimentation d'un référent de parcours

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
RUE FERDINAND BUISSON  
62018 ARRAS CEDEX

### 2) Nom, fonction et contacts de la personne référente pour l'expérimentation

Direction du développement des solidarités :

- Géraldine Botte chef du service du développement social 03 21 21 65 29
- Annick Genty, directrice du développement des solidarités 03 21 21 65 00 / 06 30 58 22 63

### 3) Description des partenariats existants sur le territoire départemental (ou infra-départemental), existence de conventions

Au cours de ces dernières années, le département du Pas de Calais a développé des partenariats avec différentes institutions ou associations. Ainsi, des conventions cadres et C.P.O.M., notamment dans le cadre de l'enfance/famille, ont été élaborées et permettent d'associer les partenaires dans l'élaboration de différents projets (CAF, Services de prévention spécialisée, CCAS, établissements et services sociaux et médico-sociaux, éducation nationale, PLIE, Mission locale, pôle emploi, URIOPSS, réseau de l'IAE ...).

Par ailleurs, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est aujourd'hui assuré par des partenaires conventionnés à ce titre, et l'orientation se réalise sur la sphère soit solidarité, soit professionnelle.

Ces différentes conventions ou CPOM sont des leviers importants dans le cadre de l'expérimentation même s'il nous faudra parfois les réinterroger pour favoriser une approche plus globale des situations et permettre la désignation d'un référent de parcours autant en interne (au sein des Maisons du Département Solidarités) qu'en externe.

Les premiers contacts de partenaires informés du dépôt de candidature à l'expérimentation référent de parcours a reçu un vif intérêt de leur part, En accord avec la démarche et prêts à s'engager, leur mobilisation s'effectue au service de la cohérence des accompagnements.

#### 4) Motivations du Conseil départemental pour s'engager dans l'expérimentation

Le Conseil Départemental a engagé au cours des dernières années des réflexions afin d'optimiser et améliorer l'accueil des publics et les accompagnements réalisés.

Les données de contexte liés à la demande sociale croissante, à la complexité des situations sociales, au recentrage des partenaires sur des publics cibles associés à la nécessité d'une maîtrise des dépenses budgétaires caractérisent l'ampleur des défis à relever en matière de mise en œuvre des politiques solidarités et interrogent nos capacités à :

→ *Garantir un service rendu de qualité et de proximité*

→ *Renouveler notre approche de la relation aux personnes, aux familles : comment soutenir leurs capacités d'autonomie ? Comment les impliquer dans des processus de co-construction des réponses ?*

La réorganisation des missions accueil-accompagnement s'attachent à reconfigurer les organisations de travail en interne, les modes de management, les relations avec les partenaires et les pratiques professionnelles, ils contribuent en ce sens à donner des perspectives de réponse à la prise en compte des besoins sociaux dans un environnement bouleversé

Deux modèles d'organisation prédominent aujourd'hui :

1/ Une organisation en Pôle Accueil et Accompagnement déclinée soit par site, zone, micro territoire pour les MDS de l'Audomarrois, du Montreuillois, de l'Artois

2/ Une mise en place d'espaces d'intervention médico sociale (E I M S) regroupant une équipe pluridisciplinaire sur une logique de projet et de territoire avec pour base un bassin de vie ou le site engagée par la MDS de la Communauté de Lens-Liévin,

La fonction accueil est valorisée sur tous les territoires avec une implication plus forte et progressive des professionnels administratifs dans le pré-traitement de toutes les demandes et notamment dans l'accès au droit. Pour faciliter l'exercice de leurs missions les professionnels bénéficient d'un « guide ressources »

Les professionnels médico-sociaux sont recentrés sur leurs cœurs de métier : l'accompagnement des personnes et des familles, la participation aux actions collectives.

La fonction de « Référent famille » en tant qu'interlocuteur privilégié de la personne ou de la famille, se généralise progressivement. Garant du projet global sans toutefois mettre en œuvre toutes les actions qui s'y rapportent, sa désignation tend à se faire selon le principe du "mieux placé".

Les partenariats engagés à ce jour conduisent à mobiliser nos partenaires de proximité dans la mise en œuvre des missions d'accueil et d'orientation du public ou encore à construire des modalités d'accompagnement renforcées innovantes plus adaptées aux besoins des familles

De façon générale, ces expérimentations révèlent les capacités des équipes à sortir des cadres de référence établis et à entrer dans des processus de coopération tant en interne qu'avec les partenaires au profit d'une approche globale des situations et d'une rationalisation des compétences et des temps de travail.

Toutefois, la juxtaposition des différents dispositifs ne permet pas toujours, notamment pour les situations dites complexes, d'apporter une réponse adaptée aux personnes qu'on accompagne. L'approche globale et la coordination entre les acteurs peuvent être rendues difficiles par un manque de lisibilité et de légitimité sur le pilotage du projet (tant en interne qu'en externe).

De nombreux publics « traversent » nos politiques publiques et l'enjeu est de dépasser nos cloisonnements pour être au service de leur parcours, en intégrant les notions d'inclusion sociale et citoyenne.

En lien avec les autres dispositifs déjà expérimentés sur le Département (Garantie Jeunes, accompagnement global avec Pôle Emploi, Réponse accompagnée pour tous avec la MDPH, maisons de l'autonomie territorialisées en gestion intégrée), cette expérimentation permettra, d'engager les professionnels dans la démarche tout en garantissant le sens des actions proposées. Ceci s'inscrit pleinement dans une volonté de simplification et de cohérence des dispositifs autour d'une logique de parcours intégré.

Cette expérimentation s'inscrit dans une démarche déjà engagée par le département. Elle doit nous permettre de développer l'axe prévention, d'éclairer nos pratiques en vue de les améliorer, de modéliser nos accompagnements dans le cadre d'une prise en charge globale, d'examiner les articulations en fonctions des deux modes d'intervention et de poursuivre le travail engagé sur l'évolution du travail social.

#### [Modalités projetées de mise en œuvre de l'expérimentation :](#)

##### a) **Public cible :**

L'expérimentation portera sur les familles avec enfant(s) rencontrant des difficultés éducatives et bénéficiant d'un ou plusieurs accompagnements, un accent particulier pourra être effectué sur les familles bénéficiaires du RSA et/ou en situation de monoparentalité dont la situation sera identifiée par les professionnels comme complexe.

Les difficultés de ces personnes relèveront de problématiques croisées:

- éducative (avec un ou plusieurs enfants),
- de logement
- d'insertion sociale et professionnelle

A titre indicatif au 31.12.2015, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA au sein du Département était de 78465 dont 19 703 personnes isolées avec enfant.

En parallèle, en 2015, on a recensé 6 290 bénéficiaires accueillis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance dont 5 925 bénéficiaient d'un accueil à l'ASE. Et les actions éducatives à domicile ont concerné 3189 mineurs (531 dans le cadre d'une mesure administrative et 2658 en judiciaire)

Ce choix permet également de faire le lien avec la nouvelle loi de protection de l'enfance du 14 mars 2016. Elle replace l'enfant au cœur des interventions et décisions qui le concernent, abordant en particulier le développement de la prévention, une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant et de ses droits, la stabilité nécessaire de son parcours, la construction d'un itinéraire de vie pérenne et sécurisée, et une préparation adaptée pour accéder à l'autonomie.

#### b) Partenariats supplémentaires mobilisés

Les partenaires à associer à cette expérimentation sont nombreux et participent déjà activement aux actions menées par le département dans le cadre de CPOM ou conventions de partenariat.

Au-delà de la représentation des services départementaux, les partenaires externes concernés sont :

- C.A.F., les C.C.A.S.,
- l'éducation nationale,
- Pôle emploi, les missions locales, les PLIE,
- les centres d'hébergement, les bailleurs publics
- les services de prévention spécialisée,
- la P.J.J.,
- Le monde associatif ...

#### c) Organisation de l'expérimentation

En matière d'action sociale, le territoire départemental est composé de 9 territoires au sein desquels sont implantées les maisons du département solidarité organisée en plusieurs sites de proximité.

L'expérimentation sera menée sur quatre territoires en ciblant un site par territoire compte-tenu de notre réalité démographique.

Il s'agit des territoires suivants : Artois, Audomarois, communauté Lens-Liévin, Montreuillois (cf présentation des territoires en annexe)

Les territoires proposés sont différents de par leur contexte socio-économique (ex bassin minier ou très rural), et organisés, soit en Pôle Accueil et Pôle Accompagnement, soit en Espace d'Intervention Médico-sociale.

#### d) Instances de suivi

- **Une Commission** « référent de parcours » permettra un temps d'échanges facilitant la désignation du référent et une révision régulière des situations suivies.

Pour éviter de recréer de nouvelles instances, l'expérimentation s'appuiera sur les commissions existantes. L'exemple de la commission technique existante sur le territoire de Montreuil, dans laquelle l'utilisateur est présent, sera étudié. Elle est pilotée par le chef de service (pôle accueil et accompagnement), en présence du psychologue du site. Le pilote veille à la libre expression, sans jugement, dans un espace accueillant où l'ensemble des acteurs se retrouvent au tour d'une table. La famille s'exprime librement. Les objectifs sont validés en fin de rencontre.

Toutefois, afin de garantir le partage d'informations, l'écriture d'une charte reprenant les règles de confidentialité est à soumettre aux participants.

Différents outils mis à la disposition des professionnels dans le cadre des formations systémiques sur les territoires pourront être mis en pratique comme le sociogénogramme, génogramme, ou encore la concertation clinique.

- **Le pilotage** du projet sera assuré par une équipe Projet constituée de professionnels des Directions concernées. Celle-ci se réunira autant que de besoin pour assurer la mise en œuvre effective de l'expérimentation.

La mise en place rapide d'un comité de suivi constitué des représentants des 4 territoires expérimentaux, et les principaux partenaires (têtes de réseau) assurera les échanges réguliers entre services pendant toute la durée de l'expérimentation...

#### Mise en œuvre :

- Octobre 2016 : organisation et mise en place de l'équipe projet
- Novembre 2016 : recrutement d'un chargé de mission pour le pilotage de l'expérimentation
- Novembre à décembre 2016 : organisation de réunions sur les territoires et mise en place du comité de suivi, et réflexions sur les outils (diagnostic/contractualisation, évaluation).
- Janvier 2017 : organisation sur les territoires et 1ères désignations de référents de parcours
- Juin 2017 : première évaluation

#### 5) Modalités de sélection des référents de parcours envisagée

Le référent de parcours est l'interlocuteur privilégié auprès du jeune, de sa famille, des partenaires. Il vient faciliter le parcours de la personne. Il peut donc s'agir d'un professionnel social, médico-social, administratif, judiciaire, associatif...

Sa désignation est liée à un repérage d'une problématique majeure. Elle sera légitimée par l'approche collective dans le cadre d'une commission pluridisciplinaire.

Ce travail de coordination devra reposer sur le rappel de règles. (Confidentialité, secret professionnel, secret partagé).

## 6) Modalités envisagées d'appui aux référents de parcours et d'échanges de pratiques entre référents de parcours sur le territoire

Le comité de suivi permettra d'échanger régulièrement par la présence de professionnels de territoires sur les difficultés rencontrées et les avancées de l'expérimentation.

Par ailleurs, un chargé de mission aura pour rôle à la fois d'impulser la mise en place de cette expérimentation sur les territoires concernés, d'en assurer son suivi et de procéder à son évaluation. Il sera l'interlocuteur direct des MDS et des partenaires en cas de difficultés et les rencontrera régulièrement dans le cadre de l'accompagnement de la démarche (informations, formations, ...)

Le travail mené sur « l'accueil à 360° » dans le Département sera intégré dans les réflexions.

La mise en place de cette expérimentation pourra venir nourrir les travaux du Pacte des Solidarités et du Développement Social, qui sera mis en place dans le Département courant 2017.

### Méthodologie :

Un outil commun permettant à la fois la contractualisation et le suivi de la situation (exemple : le Projet Educatif Individualisé et le Contrat d'engagement réciproque vers un Contrat unique d'accompagnement ?) est à construire.

## 7) Affectation des moyens consacrés à l'expérimentation

Les moyens alloués permettront le recrutement d'un ETP chargé du suivi et de la mise en place de l'expérimentation, type chargé de mission ayant une pratique du terrain et un savoir-faire dans le développement de projet. Au-delà de son rôle d'appui aux professionnels concernés, il aura pour mission d'assurer le suivi du dispositif en lien direct avec la DGCS et devra définir, à partir des indicateurs d'évaluation fixés, une démarche d'évaluation associant les publics bénéficiaires.

Sur la base d'une convention existante, un partenariat avec l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux sera développé sur cette thématique pour proposer des axes de travail sur la formation initiale et continue des professionnels.

Un véhicule, facilitant les déplacements sur les différents territoires, sera mis à disposition.

Les moyens alloués permettront également de proposer des formations aux professionnels concernés (notamment sur l'analyse systémique...) et de développer d'autres outils d'accompagnement comme l'analyse de pratiques.

## Annexe 1: présentation des territoires

### - **Artois**

L'Artois se compose de 8 cantons et 1 Etablissement Public à Fiscalité Propre issu de la prochaine fusion de 3 EPCI (la Communauté d'Agglomération de l'Artois et les Communauté de communes Artois-Flandres et Artois-Lys) et partiellement sur Flandre-Lys (EPCI interdépartementale avec le Nord) Il totalise plus de 291 000 habitants, soit 20% de la population du Département.

L'Artois réunit 104 communes, qui marquent son identité dichotomique entre ruralités et urbanités. 58 communes comptent moins de 2 000 habitants en 2012 reflétant la force agricole et rurale du territoire. Un archipel urbain principalement centré autour des anciennes communes minières concentre une offre commerciale et des services denses.

Depuis plusieurs années, les secteurs ruraux sont marqués par la rurbanisation, facilitée par les possibilités de mobilité offerte sur le territoire (autoroute, réseau départemental dense,...) et la proximité des services. Cela est particulièrement vrai pour le nord du territoire devenu attractif pour les habitants de la métropole Lilloise.

Son fort ancrage industriel a engendré, du fait de la désindustrialisation, une certaine fragilité sociale au cours des dernières décennies.

Si les territoires du nord et du nord-est bénéficient amplement de la périurbanisation de la métropole Lilloise et donc d'une attractivité des ménages ayant des revenus médians supérieurs, il faut noter que le sud du territoire est plus profondément marqué par les enjeux économiques et sociaux avec un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.

### - **Audomarois,**

L'Audomarois compte 119 695 habitants, soit 8% de la population du Département, répartis à ce jour sur 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI) : la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CASO) et les Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL), du Canton de Fauquembergues (CCCF), du Pays d'Aire (CCPA) et de la Morinie (CCM). Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le territoire ne comptera plus que 2 EPCI : la CCPL et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO). Une aire urbaine d'importance, dont Saint-Omer est la ville centre (13 881 habitants), exerce sur ce territoire une forte attraction (concentration d'emplois et de services). La progression démographique globale du territoire (0.5%/an) est liée à un solde naturel positif (0.6%).

En dépit d'un cadre de vie attractif, que symbolisent des villes de patrimoine historique telles que Saint-Omer ou Aire sur la Lys ou encore des sites naturels d'exception comme le Marais audomarois par exemple, le solde migratoire est quasi nul. Cette situation n'est probablement pas déconnectée de la conjoncture économique, car si l'Audomarois a longtemps été relativement épargné par le chômage, il n'en est plus de même aujourd'hui (14,8%, soit plus que la moyenne nationale).

### - **Communaupole Lens/Liévin.**

Le territoire de Lens-Liévin composé de 36 communes couvre un EPCI : la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, compte 248 957 habitants au 1er janvier 2009 soit 1/5ème du Département sur une superficie de 239 km<sup>2</sup>. C'est un territoire densément peuplé (1028 hab/km<sup>2</sup> contre 218 hab/km<sup>2</sup> en moyenne départementale). La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin couvre 10 cantons dans leur intégralité et 3 autres en partie, réduits à 5 intégralement et un en partie avec le redécoupage cantonal.

Au carrefour d'axes autoroutiers et ferroviaires et dans l'aire métropolitaine Lilloise, le territoire tient ses caractéristiques essentielles de son passé minier: villes moyennes, cités minières, terrils. La partie Ouest des collines d'Artois contraste avec la zone urbaine, par son caractère rural, son relief et son environnement préservé. La partie nord, quant à elle est de plus en plus impactée par les impacts sociaux de la métropolisation.

Après avoir tiré ses ressources de l'industrie charbonnière pendant près d'un siècle, le territoire a subi une profonde mutation économique à partir des années 80 qui en fait aujourd'hui un bassin d'emploi à dominante tertiaire. Il poursuit cette mutation en axant son développement sur la valorisation du patrimoine minier inscrit à l'Unesco en 2012, de grands équipements et sites culturels et touristiques et via la mise en œuvre de grands projets moteurs de développement :

- Le Louvre-Lens
- Les grands sites de mémoire de la première guerre mondiale : Notre Dame de Lorette, parc et mémorial canadien de Vimy
- l'écopole du 11/19 à Loos-en-Gohelle, lieu emblématique de valorisation patrimoniale (bâtiments, terrils), de culture et d'innovation économique durable dans la filière de l'éco construction et des énergies renouvelables.

Malgré les évolutions sociétales et la mutation tertiaire largement créatrice d'emplois, la population locale cumule encore retard de formation, problème de qualification et d'employabilité, déficit de mobilité, taux de chômage important supérieur au taux national, pauvreté croissante...

L'état de santé de ses habitants reste préoccupant, les maladies professionnelles, les addictions et les habitudes alimentaires induisant une surmortalité importante, la plus forte de la région pour les hommes.

#### - **Montreuillois**

D'une superficie totale de 1 198 Km<sup>2</sup> représentant 1/5 du département, Le Montreuillois présente à la fois les caractéristiques d'un territoire rural (densité de population faible, 145 communes dont 171 de moins de 2 000 habitants, bourgs centres attractifs) et d'un territoire à dominante urbaine sur sa frange littorale (les villes de Berck et Etaples concentrent 35 % de la population du pays rural et maritime du Montreuillois et la densité de population sur la frange du littoral Opalien est de 226 hts/km<sup>2</sup> alors que la moyenne du territoire se situe à 85 hts/km<sup>2</sup>).

La zone maritime urbaine concentre une activité touristique et tertiaire avec un secteur de la santé fortement développé sur BERCK et une activité de pêche en difficulté sur Etaples, l'arrière pays est davantage tourné vers l'agriculture avec une ville, Montreuil sur mer, qui joue un rôle de pôle administratif.

Le territoire des 7 vallées se distingue par une activité économique qui reste majoritairement tournée vers l'agriculture et l'industrie liée à ce secteur, par un tissu artisanal dynamique et par des bourgs centres qui offrent un bon niveau de services de proximité.

Parmi les atouts du territoire, on peut relever sa couverture par 7 EPCI à fiscalité propre, une structuration en pays ancienne pour la partie 7 vallées et plus récente pour le pays maritime et rural du Montreuillois (qui vient d'ailleurs de clôturer son schéma de cohérence territoriale) la présence d'un patrimoine naturel paysager et aussi culturel mis en valeur et une forte présence de structures délivrant des services à la personne.

L'étendue du territoire, la dispersion de l'habitat caractérisent la prégnance des difficultés de mobilité des populations, il existe bien une offre de transports collectifs (réseau ferroviaire et lignes



interurbaines) qui au fil du temps s'améliore, mais elle ne permet pas une couverture des besoins pour des déplacements quotidiens et elle relie essentiellement les villes ou les bourgs centres.

Si le taux de chômage de la zone BERCK/MONTREUIL est inférieur par rapport au taux départemental, la variation annuelle est légèrement supérieure à la variation moyenne du département. Le taux d'emploi des 15-64 ans est faible dans les villes les plus peuplées et le plus élevé à la périphérie de celles-ci. Les villes de Berck et Etaples concentrent le parc locatif public et elles constituent des zones sensibles sur le plan de la précarité et de l'exclusion.